

Aujourd'hui vingt neuf mai mil huit cent trente deux, pardevant nous  
 Maire de la commune de Combiers canton de la Vallette arrondissement  
 d'Angoulême Département de la Charente Inférieure, Et comparu Monsieur  
 François-Jean-Alexandre Janet-Lusford médecin, demeurant dans la ville  
 de Sarthebeaucourt Département de la Dordogne.

Lequel ayant rempli les formalités voulues par la loi, nous a déclaré  
 être dans l'intention de fixer son domicile et compter de ce jour, dans la  
 maison du Puy, située dans cette commune, où il entend exercer son  
 droit civil.

Nous ayant requis de consigner la déclaration sur le présent  
 Registre, nous lui en avons donné acte et a signé avec nous.

à la Mairie de Combiers les jours mois et an susdits.

J. Lusford,

J. Desgranges  
 maire

L'an mil huit cent trente deux le premier Juillet à dix heures du  
 matin, nous Maire de la commune de Combiers canton de la Vallette  
 arrondissement d'Angoulême Département de la Charente Inférieure, ayant  
 convoqué notre conseil municipal en vertu de la lettre de M. le Préfet  
 du Dept. de la Charente en date du vingt juin dernier, à l'effet de  
 décider s'il y a lieu d'accorder à titre de Salaire la somme de  
 vingt-cinq francs pour mil huit cent trente deux, au nommé  
 Bertrand Saunel tambour de la garde nationale de Combiers.  
 Le susdit conseil réuni en nombre suffisant pour délibérer  
 a été d'avis à l'unanimité que la somme de vingt-cinq francs  
 précitée serait prise sur les fonds libres de la commune  
 pour être remise dans le courant de l'année au dit Bertrand  
 à titre de Salaire.

fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Pierre Rivière Président à la délibération a déclaré se savoir signer.

Armand Loxez Bertrand Jacques Pierre Badaillaz Liberaux

Emilien Laubert

J. Desgranges  
 maire